

KIBUNGO



2315

Etat de paiement du Secrétaire Indigène  
BUGENIMANA J.B., pour indemnité de  
bicyclette en service 1957, au cours des  
mois suivants :

AVRIL	8 frs	soit $\frac{750 \times 4}{12 \times 30}$	= 8 frs.
Mai	62,5		
Juin	62,5		
Juill.	62,5		
Août	62,5		
Sept.	33,-	soit $\frac{750 \times 16}{12 \times 30}$	= 33 frs.
	<u>291,-</u>		

Certifié sincère et véritable et  
arrêté à la somme de DEUX CENT NONANTE ET UN  
FRANCS (291,-frs).

KIBUNGU, le 1 octobre 1957  
L'Enquêteur Démographe,

BUGENIMANA J.B.,

Vu pour vérification et  
liquidation de la somme précitée,

Le Comptable Territorial 923

DE CRAEMER J.,

Vu pour réception conforme,  
L'Enquêteur Démographe,

BUGENIMANA J.B.,